



**République Française**  
**COMMUNE DE CEVINS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/10/2023  
Application agréée E.legalite.com  
99\_DE-073-217300631-20230929-DCM051\_23\_1  
DE LA SAVOIE  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
Canton n° 3

**Séance du 29 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Anaïs CURTILLAT, Evelyne PELLICANO.

Ayant donné pouvoir :

Bernadette AMIEZ à Ginette FALCOZ-RIGOTTI

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Anaïs CURTILLAT à Emmanuel DI LUZIO

Evelyne PELLICANO à Régine VIBERT

Monsieur Samuel DELTOUR a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°051/23 – PRIX DE CESSIION DE L'EMPRISE DE 40M<sup>2</sup> SITUEE AU HAMEAU DE LA VILLE ET DESTINEE AUX CONSORTS PIVIER.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 014/20 en date du 6 mars 2020, lors de laquelle les conseillers ont décidé de la désaffectation et du déclassement du domaine public d'une emprise située au hameau de La Ville pour une superficie de 40 m<sup>2</sup>, en vue de son aliénation aux consorts PIVIER.

Cette délibération n'avait pas fixé de prix de cession. Or, ce prix doit être mentionné sur la délibération du conseil municipal. Il est donc proposé de fixer un prix de cession de l'emprise située au hameau de La Ville (40 m<sup>2</sup>) déclassée du domaine public en 2020 en vue de son aliénation aux consorts PIVIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix de cession de l'emprise susvisée à 1€/m<sup>2</sup> ;
- Précise que les frais de notaires seront à la charge des consorts PIVIER ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 02/10/2023

Publié le : 02/10/2023

Publié sur le site internet le : 02/10/2023